

CR de la CAPD du 29 janvier 2018

Déclarations

Le SNUipp-FSU 05 fait une première déclaration au sujet du non remplacement d'un membre titulaire de la CAPD puis ensuite la déclaration prévue (en annexe).

SUD-Éducation fait aussi une déclaration.

Réponse du DASEN à notre déclaration :

Le DASEN explique travailler à augmenter les capacités de remplacement *pour la prochaine rentrée.*

La question du CAPPEI sera abordé en questions diverses.

Le DASEN est ouvert à ce qu'une demande de congé formation faite à plusieurs reprises finisse par être acceptée mais il est, pour lui, indispensable de toujours avoir un regard sur la nature de la demande.

Approbation du compte-rendu de la CAPD du 19.12.17

Validation des barèmes des permutations

Information nouvelle : suite à un courrier reçu ce jour, une demande de permutation est annulée.

Analyse des autres barèmes des collègues demandant leur départ.

Pas de remarques, le barème est donc validé.

Liste d'aptitude des directeurs d'école de 2 classes et plus

Rappel des différentes modalités :

- Soit passage devant une commission,
- soit avis IEN si on exerce un intérim de direction.

Toutes les personnes qui sont passées devant la commission ont eu un avis favorable.

Le SNUipp-FSU met en avant quelques points soulevés par des collègues :

- Lors du passage de l'entretien, des documents d'aide à la préparation été annoncés mais n'étaient finalement pas présents...

D'après l'administration cela est une mauvaise formulation !

- Une collègue a dû choisir entre une réunion importante concernant l'avenir des écoles dans la vallée du Queyras et son passage en commission.

L'administration a refusé de reporter son passage en commission. Tout choix implique un renoncement.

Départ en congé de formation

Il y a 4 candidats. Ils ont été reçus en commission et classés ensuite. Toujours un seul départ financé par le département.

1^{er} retenu pour une formation en sciences de l'éducation.

2^{ème} : sur liste complémentaire pour un diplôme de médecine chinoise.

Selon l'administration, ces 2 projets étaient « des projets motivés et construits ». Les 2 autres n'ont pas été retenus, ni classés par l'administration.

L'ancienneté de la demande n'est pas le point principal pris en compte.

Le SNUipp-FSU continue de demander à ce que les départs en formation résultent d'un barème prenant en compte des critères objectifs et transparents (par exemple : ancienneté de la demande, AGS, échelon,..).

Questions diverses

- **Au sujet de la CAPD restreinte** pour l'examen des candidatures à la Classe Exceptionnelle.

Ne peuvent siéger que des personnels à la Hors Classe ou la Classe Exceptionnelle (mais pour cette dernière pas encore de collègues).

Les représentants du personnel actuellement élus au titre de la Hors-Classe (siège détenu par le SNUipp-FSU) étant candidats à la classe exceptionnelle, ils ne peuvent pas siéger.

Donc un tirage au sort est effectué conformément aux informations ministérielles.

Le SNUipp-FSU est surpris de ne pas avoir été informé à l'avance que ce tirage au sort aurait lieu ce jour.

Il n'y aura pas de groupe de travail.

Le SNUipp-FSU, s'inquiète que les représentants des personnels n'aient pas d'informations et de document à ce sujet.

L'administration envisage de mettre à disposition les documents tout de même mais met en avant que ce point n'est pas clair et souhaite l'éclaircir avant.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est en droit de présenter un expert pour siéger à cette CAPD et qu'il le fera.

Tirage au sort :

Une lettre est tirée au sort, les deux personnes sur la liste dont le nom commence par cette lettre sont désignées. Si ces collègues refusent, les suivants sur la liste seront contactés jusqu'à avoir désigné quelqu'un.

Les représentants du personnel seront informés des personnes choisies.

La CAPD restreinte pour l'accès à la Classe Exceptionnelle est prévue le 26 ou 29 mars

Le DASEN et le secrétaire général du 05 travaillent actuellement sur une harmonisation académique concernant l'accès à la Classe Exceptionnelle et aux rendez-vous de carrière PPCR (calendrier, mais surtout critères d'éligibilité).

- Prolongation de la suspension d'un collègue.
- La demande de maintien d'une collègue à titre définitif sur un poste à titre provisoire a été refusée par l'administration car cela pourrait créer un précédent. En effet ce poste n'était pas vacant au 1^{er} mouvement. Il n'a été libéré que par la suite.
- Quid des personnels à temps partiel en cas de formation lors des jours non travaillés ? Mme Maurice précise qu'il faut faire une demande à l'administration pour obtenir le paiement de la journée.
- Cahier des charges USEP : reconnaissance d'une randonnée avant la sortie → il faut prévenir le conseiller pédagogique (par écrit) pour être couvert en accident de travail et/ou de trajet.
- Scolarisation des mineurs migrants : 1 collègue brigade de formation continue a été placé sur le dispositif, cela impacte donc la formation continue car pour chaque stage 1 collègue de moins pourra partir.

Questions du SNUipp-FSU

- **Questions SNU :**

Postes ULIS : Les collègues nous font remonter de grandes difficultés pour assumer leur travail sur ces postes, notamment en tant que coordonnateur, plusieurs envisagent de participer au prochain mouvement.

Cela n'augure-t-il pas de difficultés pour trouver des volontaires sur ces postes ? Cela ne révèle-t-il pas le problème de formation et d'accompagnement de ces collègues ?

Ce matin se tient une formation des enseignants d'ULIS et d'IME, Mme Bellais y était présente pour ouvrir la formation.

Elle a demandé aux stagiaires si effectivement ils rencontraient des difficultés sur leur poste, mais personne ne se serait manifesté.

Le SNUipp-FSU s'interroge sur la méthode, nous pensons que ce n'est peut être pas facile de s'exprimer devant toute une « assemblée » pour exprimer ses difficultés. Ce qui peut expliquer que l'administration n'ait pas de retour.

Le DASEN nous propose de conseiller aux collègues qui nous contactent de lui faire un courrier pour alerter et faire le lien.

M. Peter, IEN, parle en effet de la situation à Fontreyne et met en avant le travail difficile des collègues mais d' « une grande qualité ».

Mme Bellais rappelle que la conseillère pédagogique ASH s'y était déplacée en début d'année.

Si le SNUipp-FSU soulève la question, c'est que des éléments nous sont remontés plus récemment.

PE stagiaires : Des procédures d'alerte ont-elles été mises en place pour des stagiaires cette année ? Combien ?

Une procédure d'alerte, suite aux premiers rendez-vous de mi-parcours.

Nous en profitons pour évoquer la question des échanges de postes entre stagiaires.

Cela n'est pas exclu et dépendra de la situation de chaque département.

Le SNUipp-FSU demande des règles claires et les mêmes pour tous bien connues par tous les stagiaires.

Pas de baisse de poste PES

GT direction d'école : Nous souhaiterions avoir un retour sur les propositions de simplification des tâches de direction ?

Un compte-rendu écrit sera fait et transmis aux personnes présentes à ce groupe de travail.

Le DASEN informe que ce groupe de travail départemental alimentera un groupe de travail académique.

Mise en avant du manque de présence de directeurs de petites écoles. Le DASEN en a conscience et Mme Maurice explique que c'était pour éviter des problèmes de remplacement.